

**CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE  
COLLEX-BOSSY**

---

**Séance ordinaire du mardi 26 janvier 2021, à 19h30  
à la Salle communale**

**Présents**

M. VERARDI Tiziano, Président  
M. POTVIN Thierry, Vice-Président  
M. PFEIFFER Pablo, Secrétaire  
M. BETTO Frédéric  
Mme BOYE Jenny  
M. CRÉTARD Pascal  
M. FERRILLO Maximilien  
M. KENDE Michael  
Mme MALHERBE Sylvie  
Mme MÉGROZ Valérie  
Mme MORGANELLA Cecilia  
Mme MOTA Rose Marie  
Mme NOLL Dorothea  
M. PESENTI Sébastien

**Absents excusés**

Mme WÜTHRICH Patricia

**Exécutif**

M. MUÑOZ Ricardo, Maire  
M. CHAHLAOUI Skander, adjoint  
M. FRACHEBOUD Bernard, adjoint

**Administration**

Mme TONINATO Danielle, co-Secrétaire générale  
Mme ROSET Martine, co-Secrétaire générale  
Mme PRALAT Noémie, procès-verbaliste

---

**Ordre du jour**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2020
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications du Maire
4. Rapport des commissions
5. Vote de la délibération 1/2021 ouvrant un crédit total d'investissement de Fr. 8'219.-, frais d'acte et autres droits inclus, pour l'acquisition de la parcelle N° 13 de la commune de Collex-Bossy, sis au bois Prodom et affectée en « bois et forêts »
6. Décision de l'ACG sujette à opposition du Conseil municipal :  
- Octroi, en 2021, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de fonctionnement unique de 1 million de francs en faveur de son dispositif d'urgence sociale destiné aux sans-abris, dans l'attente de la mise en place d'un dispositif plus pérenne.
7. Propositions individuelles et questions

\* \* \*

M. Tiziano Verardi, Président du Conseil municipal, sonne l'ouverture de la séance du Conseil municipal à 19h30 précises. Il souhaite la bienvenue à l'assemblée. En guise d'ouverture, il informe que la co-secrétaire générale Mme Danielle Toninato prendra sa retraite bien méritée le 30 juin 2021. En son nom et en celui de ses collègues, il la remercie pour le travail effectué, jugeant qu'elle a permis à nombre d'entre eux de s'intégrer dans le système communal avec doigté. Il la remercie d'être la mémoire vivante de la commune et lui souhaite le meilleur pour ce nouveau chapitre de vie. A l'instar du Président Verardi, l'assemblée clôture ces hommages à Mme Toninato par des applaudissements.

Absente, Mme Patricia Wüthrich est excusée. En conséquence, le Conseil municipal siège avec 14 membres sur 15.

Sans plus attendre, M. Verardi entame l'ordre du jour envoyé à tous les Conseillers municipaux dans les délais impartis.

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2020**

Le Président soumet l'approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2020 à la discussion de ses collègues, en leur demandant s'ils ont des remarques à formuler sur ce document.

**1.1. En-tête erroné**

*(Intervention de M. Tiziano Verardi)*

La procès-verbaliste Mme Noémie Pralat, a informé M. Verardi d'une erreur de date dans l'en-tête du procès-verbal en question. L'en-tête du document indique « conseil municipal – séance du 13 octobre 2020 ». La date sera corrigée dans les plus brefs délais.

Dont acte.

**1.2. Page 62, point 13.3. Motion M4/2020**

*(Intervention de Mme Dorothea Noll)*

Mme Noll revient sur son intervention concernant la motion M4/2020, dans laquelle elle soulignait que la commission des Finances avait jusqu'au mois d'avril pour discuter de cette motion. Or, le procès-verbal lui semble suggérer que la discussion est reportée à avril. Elle souhaite que son intervention soit clarifiée.

Dont acte.

Constatant l'absence de remarques ou de questions, M. Tiziano Verardi soumet l'approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2020 au vote du Conseil municipal (au moment du vote, 14 Conseillers municipaux sur 15 sont présents, le Président n'exerce pas son droit de vote) :

**Par 12 oui, aucun non et 1 abstention, le Conseil municipal approuve le procès-verbal de sa séance du 8 décembre 2020.**

---

## **2. Communications du bureau du Conseil municipal**

### **2.1. Lettre et projet de loi de M. Thierry Cerutti, député**

Le bureau du Conseil municipal a reçu une lettre de la part de M. Thierry Cerutti, président de la commission des affaires communales, régionales et internationales du Grand Conseil. Le Président a mis cette lettre à disposition des conseillers municipaux sur CMNet. En pièce jointe de ce courrier se trouve le projet de loi 12584 (Membres suppléants dans les Conseils municipaux), sur lequel M. Cerutti souhaite recevoir la position du Conseil municipal. M. Verardi invite les conseillers municipaux à se consulter au sein de leurs groupes respectifs et suggère l'organisation d'un débat lors de la séance du Conseil municipal du 23 février 2021. Le Secrétariat général sera chargé de communiquer la position résultante au Grand Conseil.

### **2.2. Décision de l'ACG concernant une subvention d'investissement relative à l'acquisition de la halle de curling par les communes de Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg et Thônex, à hauteur de 1'000'000 francs au total (droit d'opposition des conseillers municipaux)**

Vu qu'aucun droit d'opposition des conseillers municipaux n'ayant été exercé concernant la subvention d'investissement relative à l'acquisition de la halle de curling par les communes de Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg et Thônex, celle-ci est entrée en vigueur.

### **2.3. Lettre publique de l'ASICB&E**

Le bureau du Conseil municipal a reçu une lettre de la part de l'Association de Sauvegarde des Intérêts de Collex-Bossy et Environs (ASICB&E). Le Président du Conseil municipal demande à M. Pablo Pfeiffer de donner lecture de cette lettre. Ce courrier est daté du 25 janvier 2021 et adressé au Conseil municipal au nom de l'ASICB&E par sa présidente, Mme Corinne Sery. Lettre reproduite in extenso ci-après :

**« Concerne : enquête publique PDZ 01-2016**

*Monsieur le Président du conseil municipal, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, Monsieur le Maire, Messieurs les adjoints au Maire.*

*Notre association revient vers vous avec quelques questionnements concernant les décharges de type A projetées sur les communes de Bellevue et Collex-Bossy.*

*En effet, cela fait maintenant 10 mois que les conseils municipaux de Bellevue et Collex-Bossy ont préavisé défavorablement ce plan de zone, demandant à ce qu'il soit redimensionné à la baisse et ont exigé, le cas échéant, qu'un accord tripartite soit conclu préalablement à la délivrance par l'Etat de toute autorisation d'exploitation de ces deux décharges, entre les deux communes de Bellevue de Collex-Bossy d'une part, et le consortium des sites GN1 ET GN2 d'autre part.*

*Notre question est de savoir si les mairies se dirigent vers un accord tripartite ou non, car un redimensionnement est prévu.*

*Dans le cas d'un accord tripartite (négociations) :*

- *Quel serait le poids de la municipalité de Collex-Bossy dans les négociations si la zone exploitée concernait uniquement Bellevue mais néanmoins, aurait un impact important sur la commune de Collex-Bossy ?*
- *Sur quels points les conseils municipaux de Collex-Bossy et Bellevue seraient-ils intransigeants ?*
- *Si une des mairies n'était pas satisfaite de la tournure de la négociation, comme par exemple une désolidarisation des deux communes, quelles seraient les démarches qu'elle envisagerait d'entreprendre ? Et à quel moment la population pourrait-elle être appelée à agir ?*
- *Si les deux communes n'étaient pas satisfaites de l'accord proposé par l'Etat et le consortium, quelle serait leur marge de manœuvre pour obtenir le retour du dossier sur la table des négociations ? Et à quel moment la population pourrait être amenée à agir ?*
- *Dans quelle mesure faudrait-il inclure les mairies voisines y compris celles de France voisine ?*

*En espérant que ces questionnements trouveront des réponses lors du conseil municipal du 26 janvier, veuillez recevoir, Monsieur le Président du conseil municipal, Mesdames les conseillères municipales,*

---

*Messieurs les conseillers municipaux, Monsieur le Maire, Messieurs les adjoints au Maire, nos salutations les meilleures.*

*Pour l'ASICB&E  
Corinne Sery  
Présidente »*

Le Président propose, au vu des nombreux questionnements sous-jacents, que le sujet soit traité au sein de la commission compétente. Il demande à M. Ricardo Muñoz s'il possède les réponses aux questions de l'ASICB&E.

**M. Ricardo Muñoz**

M. le Maire souhaite réserver les informations qu'il possède sur la décharge de type A pour la commission Territoire. En effet, il a rencontré M. Antonio Hodggers le 19 janvier 2021 pour parler de ce sujet et envisage d'aborder les informations obtenues dans le cadre de cette rencontre lors de la prochaine séance de la commission Territoire. Par la suite, les informations pertinentes pourront être transmises par l'intermédiaire de la présidente de ladite commission.

**M. Verardi demande si certains conseillers municipaux s'opposent à ce que le sujet soit renvoyé en commission. Constatant l'absence d'opposition, il en annonce le renvoi en commission Territoire.**

**3. Communications du Maire**

**3.1. Travaux sur la Route de Collex**

*(M. Bernard Fracheboud, adjoint au Maire)*

M. Fracheboud informe l'assemblée du début des travaux de remplacement de conduites d'eau menés par les Services Industriels de Genève (SIG) sur la route de Collex. Ces travaux débuteront le 22 février, dureront dix mois et s'étendront du giratoire de la Pomme jusqu'au carrefour entre la route de Collex et la route des Fayards. Les SIG gèrent la totalité du chantier et en ont la responsabilité. Ils remplaceront une conduite de 400mm et une conduite de 250mm, qui datent respectivement de 1966 et des années quarante. Une information à la population sera distribuée par les SIG, comportant notamment les informations relatives aux déviations du trafic routier. L'Adjoint au Maire précise déjà que la route de Collex ne pourra être empruntée qu'à sens unique (direction Bellevue). Pour remonter l'axe routier en direction de Bossy, une route d'évitement sera mise en place via route des Fayards, Mâchefer, route de l'Etraz, route du Bois-des-Iles. Ces dix mois de travaux seront difficiles mais sont inévitables, dit-il. Il se dit prêt à répondre aux questions des conseillers municipaux.

**M. Sébastien Pesenti**

Le conseiller municipal, se rappelant d'une discussion concernant la route d'évitement au sein de la commission Infrastructures, demande si la commune a pu donner son avis sur les aménagements prévus. Il mentionne l'ampleur du trafic transfrontalier, notamment entre la route de Rosière et la route du Bois-des-Iles, qu'il considère inadaptées pour une route d'évitement. Il suggère qu'une interdiction de remonter la route du Bois-des-Iles soit mise en place. Il interpelle M. Skander Chahlaoui sur l'intensification des contrôles de police.

**M. Bernard Fracheboud**

Répond que les options de route d'évitement ont été mûrement réfléchies, avec l'Office cantonal des transports, les TPG, les SIG. Il informe d'ores et déjà que le 15 février prochain, accompagné de M. Fischer, il rencontrera un huissier pour effectuer un constat du tronçon concerné par les travaux.

**M. Skander Chahlaoui**

Reconnaît le risque représenté de la traversée de la commune par le trafic transfrontalier. Le contact sera intensifié avec la police pour s'assurer de contrôles réguliers.

---

---

**M. Bernard Fracheboud**

A une question de Mme Sylvie Malherbe, M. Fracheboud répond que les travaux débuteront le 22 février 2021 pour une durée de dix mois environ, en fonction des conditions météorologiques et de potentielles complications.

**M. Pascal Crétard**

Souhaite savoir si l'Exécutif a pensé à assurer l'accès aux commerces et aux places de stationnement devant ces derniers (agence postale et restaurant).

**M. Bernard Fracheboud**

Répond que le stationnement devant les commerces de la route de Collex ainsi que l'accès aux boîtes aux lettres seront garantis.

**3.2. Cuisine du foyer communal**

*(M. Skander Chahlaoui, adjoint au Maire)*

M. Chahlaoui annonce qu'après plusieurs mois de travaux, la cuisine du foyer communal est opérationnelle et à disposition du cuisinier des repas scolaires. L'Adjoint au maire se réjouit de ce joli objet, qui permettra de développer de nombreuses activités. Il remercie Mme Malherbe, qui a longuement œuvré en faveur de ce développement. Il invite les volontaires à le rejoindre pour une visite guidée de la cuisine, une fois la séance clôturée.

**4. Rapport des commissions****4.1. Commission des infrastructures**

*(Rapport de M. Sébastien Pesenti, président)*

Lors de sa séance du 13 janvier 2021, qui a été nourrie de longs débats, la commission a pu traiter deux points.

Premièrement, la commission a voté un préavis défavorable aux travaux de réaménagement du Chemin Champion. Elle reviendra sur le sujet prochainement.

Deuxièmement, la commission s'est prononcée favorablement à la deuxième variante de la mesure 12-46 à la route de Collex. Cette seconde variante implique la conservation du giratoire de la pomme, route de Collex. Les commissaires ont aussi préféré l'aménagement d'un trottoir et d'une piste cyclable, avec un rétrécissement de la chaussée à la hauteur du 180 route de Collex.

**M. Bernard Fracheboud**

Précise que le giratoire sera conservé, mais qu'il sera déplacé.

**4.2. Commission Cohésion sociale et Culture /Informations-Communications**

*(Rapport de M. Maximilien Ferrillo, président)*

En préambule, M. Ferrillo souligne que la culture vit des moments difficiles en lien avec la situation sanitaire comme cela a pu être entendu et lu dans les différents médias. Par conséquent, la commission est impactée en continu par cette situation, laquelle commission n'a de cesse d'apprendre à faire et refaire, ce qui n'en facilite pas la conduite. Il propose d'aborder de manière succincte les éléments abordés lors de la séance de commission du 25 janvier 2021.

---

---

**4.2.1. Approbation du procès-verbal du 7 décembre 2020**

La commission a approuvé le procès-verbal de sa séance du 7 décembre 2020.

**4.2.2. Cohésion sociale**

Après avoir revu la stratégie d'attribution des subventions de l'aide humanitaire d'urgence et au développement, réflexion qui a pris du temps ces derniers mois, la commission souhaitait finaliser, le 25 janvier dernier, le formulaire dit « Appel à projet en matière d'aide au développement ». Malheureusement, la commission a été informée en séance du 25 janvier de la démarche conduite par l'Exécutif de confier à un mandataire externe la révision d'un certain nombre de règlements internes afin de répondre au contrôle étatique (cour des comptes), lesquels règlements pourraient avoir un impact sur le subventionnement de projets humanitaires.

Déçue et mécontente de la situation à laquelle elle s'est trouvée confrontée, la commission prendra connaissance de ces règlements avec l'espoir que les éléments posés par la commission ne seront pas en contre-indication avec lesdits règlements.

A son tour, la commission souhaite que le formulaire en ligne soit rapidement mis à disposition sur le site de la commune afin que les demandeurs actuels puissent y accéder. Cela faciliterait l'aspect opérationnel et la consultation des dossiers par les membres de la commission. Pour ce faire, les membres de la commission demandent à l'Exécutif de finaliser le règlement qui impacte les demandes de subventions et de le valider rapidement afin que le magistrat présent à la commission puisse apporter d'éventuelles modifications ou compléments au formulaire, lequel pourrait être validé le 22 février prochain lors de la prochaine séance de commission.

**M. Skander Chahlaoui**

Apporte une précision sur le projet de règlement sur l'octroi de subventions en Suisse et à l'étranger. Il salue le formulaire de travail qui a été développé par la commission dans l'idée de faciliter la gestion des données. Selon lui, l'objectif était de ne pas dédoubler le travail et d'éviter que la commission ne finalise un projet et que le règlement en compromette le travail, d'où l'idée de fusionner les deux travaux. Il a renvoyé un projet de formulaire le jour-même pour que les deux projets avancent en parallèle. Il ajoute que le processus est un processus de contrôle interne (PCI).

**Mme Dorothea Noll**

Revient sur la demande de la cour des comptes de revoir les règlements communaux. Elle ne se souvient pas avoir vu l'inscription de l'engagement d'un mandataire externe au budget 2021.

**M. Ricardo Muñoz**

Précise que la remarque de M. Ferrillo était liée à la mise en place d'un PCI, demandé à toutes les communes. Le PCI est une obligation qui émane du canton. Les contrôleurs aux comptes ont régulièrement relevé le besoin de consolider les processus de fonctionnement communaux et d'assurer la transparence des dépenses. Le travail de contrôle interne a été réalisé en 2020 et a figuré au budget 2020. Terminé au premier semestre de l'année précédente, il a tardé à être mis en application par l'Exécutif, notamment à cause de la charge administrative et de la situation sanitaire. Il se dit soucieux d'entendre le rapport de la commission Cohésion sociale et culture et indique que si cette dernière souhaite s'occuper des attributions des subventions humanitaires, un règlement devra être modifié.

**M. Maximilien Ferrillo**

Répond que la commission qu'il préside s'est investie durant plusieurs mois sur le projet de formulaire. Il conçoit le travail de la Mairie mais il considère que les forces de ses commissaires auraient pu être mieux investies si l'information avait été envoyée plus tôt.

---

---

M. Verardi clôt les discussions, considérant que le débat relève des affaires internes de la commission.

#### 4.2.3. **Culture**

##### **Saison culturelle 2021**

Des modifications de dates sont intervenues en lien avec la situation sanitaire de la Covid et les décisions y relatives du Conseil fédéral et du Conseil d'Etat, qui n'autorisent pas les productions de manifestations et concerts jusqu'à la fin-février. Il faut s'attendre, malheureusement, à avoir d'autres perturbations dans la programmation de la saison culturelle 2021. Le tournus des présences aux manifestations des conseillères et conseillers municipaux a été organisé jusqu'au mois de juin. Le deuxième semestre sera organisé prochainement. Quelques contrats sont encore en cours de signature pour la deuxième partie de l'année.

A l'instar du projet de formulaire pour l'aide au développement, la commission souhaite que la mise en ligne du formulaire d'appel à projet soit effectuée au plus vite afin que les porteurs de projet puissent y inscrire leur demande. Le projet a été remis au magistrat présent à la commission.

##### **30 ans de la Chapelle**

Un nouveau point de situation a été effectué sur l'avancée des préparatifs. Une ébauche de programme a été formulée. A regret, une décision a été prise par la commission de reporter la réalisation de la manifestation, en lien avec la situation sanitaire, qui n'augure rien de bon dans un avenir proche (à deux mois) et incertain d'ici la fin mai (à quatre mois). Compte tenu de l'investissement important en temps que celle-ci représente pour la commission, et considérant que ladite manifestation doit se dérouler par temps agréable (réalisation à l'extérieur), les membres, à l'unanimité, ont décidé de reporter cette manifestation d'une année, soit à la fin mai 2022. Cette décision permettra à la commission de prendre le temps d'assurer la mise en place de la programmation et ce avec le concours de tous les membres de la commission, dans le but que la population puisse répondre présente pour le plaisir d'une belle manifestation. La commission Cohésion sociale et culture remercie la commission Sports et manifestations de son concours à la réalisation de cette manifestation.

##### **Mme Dorothea Noll**

Relève une erreur dans le procès-verbal de la commission Cohésion sociale et culture du mois de décembre, dans lequel M. Chahlaoui indique que la commission Sports et manifestations s'occupera de la mise en place et des repas pour les 30 ans de la Chapelle. Or, elle précise qu'au sein de la commission, les membres ont exprimé le souhait que les commissions Cohésion sociale et culture et Sports et manifestations siègent en une séance commune pour se répartir les tâches. Elle se dit étonnée de voir cet engagement inscrit dans le procès-verbal.

##### **M. Skander Chahlaoui**

Concède une maladresse de formulation. Il souhaitait exprimer son idée d'approcher la commission des Sports et manifestations pour qu'elle puisse apporter un soutien dans la mise en place et l'organisation des repas.

#### 4.3. **Commission des finances**

*(Rapport de M. Michael Kende, président)*

Dans sa séance du 1<sup>er</sup> décembre 2020, la commission a débattu de l'achat d'une parcelle de bois et forêts, délibération qui figure à l'ordre du jour de la présente séance. La commission a voté un préavis favorable au principe d'achat de ladite parcelle, malgré le fait que les frais de notaire n'étaient pas connus.

N'en n'éprouvant pas le besoin, la commission ne s'est pas réunie en janvier 2021.

---

#### **4.4. Commission de la sécurité**

*(Rapport de Mme Rose-Marie Mota, présidente)*

Lors de sa séance du 14 décembre 2020, la commission de la sécurité s'est vue informée par M. Chahlaoui de l'avancée du projet pilote d'extinction des lumières publiques. Mis en œuvre depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2020, le projet a déjà suscité des avis, dont quelques avis défavorables. La commission a également pris note que le projet n'est corrélé à aucune augmentation du risque sécuritaire (cambriolages, agressions).

La commission a, par la suite, été tenue au courant du processus d'engagement d'un garde-auxiliaire. Le processus de sélection était à bout touchant.

Finalement, la commission a débattu d'un projet de politique de stationnement en vue de l'agrandissement de la commune. La commission se penchera sur ce projet à long-terme car aujourd'hui, les places de stationnement publiques sont occupées par les mêmes véhicules pendant de longues périodes.

##### **Mme Dorothea Noll**

Ayant lu le procès-verbal de cette commission, trouve que le chiffre de 400 nouveaux habitants avancé par M. Chahlaoui lors du débat sur la politique de stationnement, est trop élevé, étant donné que le projet du Bracasset a été refusé. Elle considère qu'il n'y aura pas plus de 200 nouveaux habitants.

#### **4.5. Commission ad hoc traitant de l'affectation de la Laiterie de Bossy**

*(Intervention de M. Thierry Potvin, président)*

Réunie pour une première séance le 18 janvier dernier, la commission a bénéficié d'une présentation d'un projet de restauration du bâtiment de la part de M. le Maire. La discussion qui s'est ensuivie a porté sur les propositions d'affectation du bâtiment formulées par les membres de la commission. Parmi celles-ci, la mise à disposition de salles pour les associations, les groupes ou les particuliers, la valorisation des produits agricoles des agriculteurs de la commune ainsi qu'un café-terrasse. La commission se penchera sur ces suggestions prochainement et proposera un sondage à la population pour entendre d'autres idées. La prochaine séance de commission est prévue en début mars.

#### **4.6. Commission des sports et manifestations**

*(Rapport de Mme Dorothea Noll, présidente)*

Réunie le 14 décembre 2020, la commission a abordé les points suivants.

##### **4.6.1. Sports**

###### **Groupement du Stade Marc Burdet**

La commission attend avec impatience un retour sur la rencontre du conseil d'administration de ce groupement, qui devra avoir lieu en janvier 2021. Ainsi, un conseil consultatif pourra être agendé pour discuter de la réflexion globale sur les sports qui pourraient être pratiqués et sur le devenir de la buvette.

###### **Subventions pour les clubs, les partenaires et les associations diverses de la commune**

Actuellement, il n'existe aucune clé de subvention. Au vu de la régularité des demandes de subventions, la commission a décidé de travailler sur une clé de répartition des subventions lors de sa prochaine séance.

##### **4.6.2. Manifestations**

###### **Répartition du budget 2021**

Pour chaque manifestation, la répartition du budget a été présentée et acceptée par les commissaires.

**Nouvelles manifestations**

M. Chahlaoui a évoqué le projet de créer de nouvelles manifestations, auquel la commission ne s'est pas opposée. L'adjoint au Maire reviendra devant les commissaires avec un projet plus détaillé lors de la prochaine séance.

**30 ans de la Chapelle**

Une célébration des 30 ans de la Chapelle est prévue pour 2021. M. Chahlaoui propose un travail commun entre les commissions Sports et manifestation et Cohésion sociale et culture pour cette fête. La commission Sports et manifestation est d'avis d'organiser une commission conjointe dans le but de mettre sur pied les 30 ans de la Chapelle.

**Mérite communal**

La commission est d'avis d'octroyer le mérite communal aux bénévoles qui ont œuvré pendant les confinements liés au Covid-19.

**5. Vote de la délibération 1/2021 ouvrant un crédit total d'investissement de Fr.8'219.-, frais d'acte et autres droits inclus, pour l'acquisition de la parcelle n°13 de la commune de Collex-Bossy, sis au bois Prodom et affectée en « bois et forêts »**

Le Président Verardi prie M. Pablo Pfeiffer, Secrétaire du Conseil municipal, de donner lecture du projet de délibération en main des Conseillers municipaux, avant d'ouvrir la discussion.

Constatant l'absence de remarques et/ou questions, le Président soumet l'ensemble du texte de la délibération telle que lue par M. le Secrétaire au vote du Conseil municipal (au moment du vote, 14 Conseillers municipaux sur 15 sont présents, le Président vote, art. 21 LAC) :

**COMMUNE DE COLLEX-BOSSY****D É L I B É R A T I O N  
1/2021****Vote d'une délibération ouvrant un crédit total d'investissement de Fr. 8'219.-, frais d'actes et autres droits inclus, pour l'acquisition de la parcelle N°13 de la commune de Collex-Bossy, sise au bois Prodom et affectée en « bois et forêts »**

Vu le souhait des propriétaires de vendre leur parcelle,

Vu le préavis positif des commissions territoire du 23 novembre 2020 et finances du 1<sup>er</sup> décembre 2020,

Vu la possibilité pour la commune de pouvoir prélever du bois et ainsi alimenter sa chaufferie communale à bois,

Vu le projet d'acte notarié établi en l'étude de Me Nathalie Beaud-Zürcher, portant la référence NBZ/MAG/41398-200 et daté du 12 janvier 2021,

Vu l'article 30, lettre K, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
Dans sa séance du 26 janvier 2021****D É C I D E :**

**Par 14 oui, aucun non et aucune abstention, soit à l'unanimité de ses membres présents,**

1. D'autoriser le maire à acquérir la parcelle forestière N°13 de 2'806m<sup>2</sup> de la commune de Collex-Bossy pour un montant de Fr. 5'612.-.
2. D'ouvrir à cet effet un crédit total de Fr. 8'219.- en vue de cette acquisition. Ce crédit se compose de :

- a) un montant de Fr. 5'612.- pour l'acquisition de la parcelle ;
  - b) un montant estimé à Fr. 2'607.- pour les frais d'acte et autres droits, selon le devis établi le 12 janvier 2021 par Me Nathalie Beaud-Zürcher.
3. D'autoriser M. le Maire à prélever sur les liquidités communales pour acheter cette parcelle.
  4. De comptabiliser la dépense prévue à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine administratif en transitant par le compte des investissements, compte n°82.50.
  5. D'amortir la dépense en une annuité sur l'exercice 2021.
  6. De charger l'Exécutif communal de procéder à la signature des actes notariés nécessaires.

**Le Président : Tiziano Verardi**

En conséquence, la délibération ci-dessus est acceptée.

**6. Décision de l'ACG sujette à opposition du Conseil municipal : octroi, en 2021, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de fonctionnement unique de 1 million de francs en faveur de son dispositif d'urgence sociale destiné aux sans-abris, dans l'attente de la mise en place d'un dispositif plus pérenne**

Dans un premier temps, le Président Verardi invite M. Pablo Pfeiffer à lire le titre de la décision de l'ACG concernant l'octroi, en 2021, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de fonctionnement unique de 1 million de francs en faveur de son dispositif d'urgence sociale destiné aux sans-abris, dans l'attente de la mise en place d'un dispositif plus pérenne. Dans un second temps, il invite M. Chahlaoui à justifier cette décision de l'ACG.

**M. Skander Chahlaoui**

Explique que dans le contexte d'urgence sanitaire qui prévaut depuis une année, la ville de Genève, qui concentre le plus grand nombre de sans-abris a dû déployer des moyens extraordinaires pour juguler ce fléau. Partant du principe d'une solidarité intercommunale, l'ACG a émis l'idée d'accorder un fonds spécial à hauteur de CHF 1'000'000.- à condition que le canton fasse de même pour traverser cette période critique, pour lutter contre le sans-abrisme. Ces deux millions permettraient de dépasser l'urgence, et par la suite, de construire une structure solide et commune.

Le Président demande si certains souhaitent faire valoir le droit d'opposition à la décision en levant la main.

**Constatant l'absence d'opposition, il conclut qu'en conséquence, la commune de Collex-Bossy n'exercera pas d'opposition à cette décision de l'ACG.**

**7. Propositions individuelles et questions**

**7.1. Mérite communal 2020**

*(Intervention de M. Skander Chahlaoui)*

M. Chahlaoui soumet à l'assemblée, l'idée de l'octroi du mérite communal aux bénévoles qui ont œuvré durant les confinements liés au coronavirus. Plus de 30 personnes se sont annoncées après l'appel lancé par la commune – dont la plus jeune a 18 ans- et se sont mis à disposition des seniors isolés. La commune souhaite leur octroyer le mérite communal pour cette démarche civique.

**M. Verardi, constatant l'absence d'opposition, annonce que les bénévoles auprès des seniors de la commune se verront octroyer le mérite communal 2020.**

**7.2. Engagement de M. Alejandro Pfeiffer dans l'équipe voirie**

---

*(Question de M. Michael Kende pour le groupe Collex-Bossy Ensemble)*

M. Kende, au nom de son groupe, Collex-Bossy Ensemble, fait lecture d'une question adressée à l'écrit à l'Exécutif. Question reproduite ci-dessous :

« Bonjour,

*Nous avons été heureux d'apprendre l'engagement d'Alejandro Pfeiffer pour renforcer notre équipe voirie pour une durée indéterminée.*

*Par contre, nous sommes étonnés que cet engagement pour une durée indéterminée n'ait pas fait l'objet d'un appel d'offre dans la presse et sur les supports à disposition de la Commune comme le stipule l'article 6 du statut du personnel de l'administration communale.*

*De plus, les diverses commissions concernées par cet engagement ont seulement eu vent d'un engagement en CDD pour une durée de 5 à 7 mois en fonction des commissions.*

*Merci pour les éclaircissements. »*

**M. Ricardo Muñoz**

M. le Maire remercie le groupe d'avoir transmis la question écrite en avance. Il comprend la lecture que le groupe Collex-Bossy Ensemble fait de l'article 6 du statut du personnel de l'administration communale. Il contextualise cette démarche d'engagement sciemment organisée. Avant 2021, la commune engageait du personnel saisonnier de voirie. Il s'est avéré, à la demande de la voirie, que le pic d'activité s'allonge dans le temps : le besoin ne se fait plus sur 5 mois mais sur 7 mois. Cette stratégie a été présentée dans le budget 2021. En ce qui concerne l'engagement de M. A. Pfeiffer, l'Exécutif n'a pas considéré qu'il s'agissait d'une ouverture de poste mais d'une consolidation, d'une manière d'attacher un collaborateur qualifié, de fidéliser un jeune de la commune qui connaît le territoire et les habitants et de rendre compte de la satisfaction réciproque de l'employeur et de l'employé. Son engagement a été conclu à durée indéterminée sur un temps partiel avec une durée de travail annualisée. Le collaborateur sera présent sur le terrain durant la période de pic mais rétribué sur une moyenne annualisée qui fixe son taux d'engagement. L'Exécutif est convaincu que sa démarche correspondait à un besoin de réponse à l'intensification du travail de voirie.

**M. Tiziano Verardi**

M. Verardi, sous sa casquette de membre du groupe Collex-Bossy Ensemble, considère que M. A. Pfeiffer méritait ce poste. La question était technique et portait, selon lui, sur le fait que personne n'a été informé du passage d'un contrat à durée déterminée à un contrat à durée indéterminée.

**M. Ricardo Muñoz**

Réplique que l'information a été donnée lors de la présentation des postes du budget 2021, notamment avec l'explication du passage d'un poste de saisonnier à un poste de travail au référentiel administratif.

**M. Tiziano Verardi**

Répond que les commissaires ont pensé qu'il s'agissait d'une question comptable.

**Mme Sylvie Malherbe**

Mme Malherbe, qui travaille dans les ressources humaines, se souvient que certaines entreprises, peuvent, pendant trois ans, avoir la possibilité d'engager du personnel temporaire à durée déterminée, sans pour autant passer sur des contrats fixes par la suite. Qu'en est-il pour une commune, s'interroge-t-elle ? Elle comprend le choix de M. A. Pfeiffer mais se dit étonnée que l'engagement ne soit pas passé par un appel d'offres à l'externe.

**Mme Dorothea Noll**

Rejoint le reste du groupe Collex-Bossy Ensemble. Elle considère que l'interprétation de l'article 6 du statut du personnel de l'administration communale par l'Exécutif consiste en un jeu avec les mots. Le changement de ligne budgétaire, ne clarifiait pas, en son sens, l'engagement de M. A. Pfeiffer. Elle souligne toutefois que ce choix est pertinent, étant donné qu'il s'agit d'un enfant de la commune qui s'investira forcément de manière remarquable. Pour elle, les commissaires sont mis devant un fait accompli. Quand la décision a-t-elle été prise ?

**Mme Rose-Marie Mota**

Rebondit sur ce commentaire, considérant que le niveau d'informations est, certaines fois, insuffisant. Elle demande que l'Exécutif parte du principe que plus d'informations valent mieux qu'un manque

---

---

d'informations. Cela permettrait d'éviter que certains conseillers municipaux soient mis devant le fait accompli.

### **7.3. Délai des questions écrites**

*(Intervention de Mme Dorothea Noll)*

Mme Noll s'interroge sur le délai des questions écrites. Elle questionne s'il est suffisant d'envoyer la question dans la semaine précédant le Conseil municipal.

#### **M. Tiziano Verardi**

Part du principe qu'en général, l'envoi une semaine avant la séance du Conseil permet aux magistrats de préparer des réponses complètes. Il ne souhaite pas arrêter un délai précis.

#### **Mme Dorothea Noll**

Demande si la question écrite doit être soumise au Bureau.

#### **M. Ricardo Muñoz**

A demandé à recevoir les questions pour pouvoir apporter des réponses les plus correctes possibles. L'idéal serait de laisser le maximum de temps à l'Exécutif pour se préparer. Il faut accepter que si une question arrive sans délai, l'information circonstanciée ne pourra être donnée que le mois suivant.

#### **M. Skander Chahlaoui**

A une question de M. Verardi, l'Adjoint au Maire confirme que les questions écrites nécessitent une réponse écrite, selon le règlement. Cela implique que Collex-Bossy Ensemble reçoive une réponse écrite à sa question écrite.

### **7.4. Indications de vote dans les procès-verbaux des commissions**

*(Intervention de Mme Dorothea Noll)*

Après lecture de différents procès-verbaux de commissions, Mme Noll s'étonne de lire que les votes soient attribués à certaines personnes. Il s'agit d'une nouveauté, qui ne se fait pas au sein de toutes les commissions. Or, cela dénote un manque d'harmonisation.

#### **M. Tiziano Verardi**

Souhaite connaître les commissions concernées

#### **M. Sébastien Pesenti**

Relève que certains procès-verbaux de la commission Infrastructures sont concernés.

#### **M. Tiziano Verardi**

Conclut qu'il s'agit d'une prise d'initiative de la part d'une des procès-verbalistes. Les conseillers municipaux semblent être d'avis de ne pas divulguer les votes nominatifs dans les procès-verbaux.

#### **M. Maximilien Ferrillo**

Demande quel est le problème, si les commissaires assument leurs votes.

#### **Mme Sylvie Malherbe**

Répond qu'il s'agit surtout d'une question de longueur et de lisibilité des procès-verbaux.

Le Conseil municipal s'entend pour demander aux procès-verbalistes des commissions de ne pas mentionner le nom des conseillers municipaux lorsqu'un vote est demandé. Il s'agira uniquement d'indiquer le nombre de personnes qui votent oui, non et/ou s'abstiennent.

---

Constatant l'absence d'autres propositions et questions, le Président du Conseil municipal sonne la clôture de la séance et donne la parole au public.

#### **Question de Mme Meike Noll-Wagenfeld sur le questionnaire destiné aux seniors**

Mme Meike Noll-Wagenfeld revient sur un courrier adressé aux seniors par M. Chahlaoui daté du 24 novembre 2020, et se dit étonnée par le questionnaire annexé. Elle donne lecture de certaines des questions : « Estimez-vous que votre revenu vous suffit à faire face à toutes vos dépenses ? », « A quelle fréquence voyez-vous vos amis ? », « Comment décrivez-vous votre bien-être ? » « Comment décrivez-vous votre état de santé actuel ? ». Elle considère ces questions comme une ingérence dans sa vie privée et n'est pas la seule à s'être interrogée sur le but du questionnaire. Le courrier en question indiquait que la Mairie veut être en mesure « de cerner au mieux les habitudes » et d'« avoir une idée du quotidien des seniors ». Le but était probablement d'identifier les personnes isolées, mais était-ce le bon outil, s'interroge Mme Noll. Les personnes ayant vraiment besoin d'aide auront honte de répondre, ou ne seront mentalement pas en état de répondre. La lettre et le questionnaire ont-ils été discutés avec la commission compétente ? Plusieurs personnes/instances ont-elles pu donner leur avis sur cette lettre ou émane-t-elle de l'Exécutif ?

M. Chahlaoui signale un détail important. Dans le questionnaire, il est indiqué que les répondants peuvent soit mentionner leur nom, soit le faire de manière anonyme. En début de législature, l'Exécutif s'est fixé comme axes de travail de dynamiser les seniors et de les accompagner au mieux face aux défis qu'ils peuvent rencontrer. Cette vue d'ensemble, pour élaborer une telle stratégie, ne pouvait être élaborée que par un sondage. La stratégie a été élaborée au sein de la commission Cohésion sociale et le sondage a été conçu par l'Adjoint au Maire et validé par l'Exécutif ainsi que le Secrétariat général. Il conçoit que certaines questions puissent être vécues comme intrusives. Toutefois, il déplore que sans ces réponses, les problématiques financières et de l'isolement ne pouvaient pas être traitées. Il relève les nombreux retours, y compris anonymes, qui ont permis de faire émerger des objectifs et des axes de travail.

Mme M. Noll-Wagenfeld demande si le questionnaire a été élaboré avec la commission compétente.

M. Chahlaoui répond que la stratégie a été validée par la commission mais que le sondage a été élaboré par l'Exécutif, discuté et soumis au Secrétariat général. Le questionnaire peut paraître maladroit et les personnes le jugeant trop intrusif n'étaient pas forcées de répondre. Il se dit navré qu'un sondage puisse froisser et fâcher.

Mme Mota est d'avis qu'une vue extérieure à l'administration peut aider. Elle juge qu'il était pertinent de permettre les réponses anonymes et que la commission ait une seconde vue pour mieux discuter des questions. Toutefois, la commission était d'avis de diffuser un sondage pour obtenir des informations.

M. Chahlaoui ajoute qu'un retour sera fait auprès de la population sur ce que les résultats des sondages ont mis en lumière.

Mme D. Noll souhaite clore la discussion sur le sondage et se dit interpellée par les questions lues quelques instants plus tôt par Mme M. Noll-Wagenfeld. D'une vue extérieure à la commission Cohésion sociale, elle a lu dans les procès-verbaux que quelque chose se tramait autour des axes de travail pour les seniors mais si elle avait été interpellée par un répondant, elle aurait été prise de cours.

M. Chahlaoui indique que la commission Cohésion sociale en a parlé en toute transparence dans sa séance du 25 janvier. Il s'engage à ce que dorénavant, tout sondage ou toute action touchant l'action fasse l'objet d'un travail commun.

Mme Malherbe juge pertinent d'en avoir parlé au sein de la commission. Elle déplore que les autres conseillers municipaux n'aient pas été tenus au courant. Une information aurait pu être envoyée par email.

M. Verardi nuance que si chaque commission se met à envoyer des informations, cela risque de ne pas être la bonne stratégie.

---

---

**Question de Mme Corinne Sery sur les procès-verbaux du Conseil municipal**

Mme Corinne Sery aimerait une précision sur la rapidité de l'information à la population. Quand une séance du Conseil municipal a lieu, une information peut-elle être visible dès la semaine suivante ou la population doit-elle attendre la validation du procès-verbal pour que ce dernier soit publié ? Au moment où le procès-verbal est validé, quelle est la durée d'attente avant publication ?

M. Verardi confirme que par disposition légale, le procès-verbal du Conseil municipal est validé par le bureau du Conseil municipal une semaine avant la séance suivante. Il est annexé à la convocation à ladite séance, disponible sur le site en ligne de la commune. En ce qui concerne les procès-verbaux validés par le Conseil municipal, ces derniers sont disponibles le jeudi suivant la séance.

\* \* \*

En guise de conclusion, M. Tiziano Verardi remercie l'ensemble des personnes présentes pour leur participation. Il leur demande d'aider au rangement de la salle. Après le rangement, les volontaires pourront rejoindre M. Chahlaoui pour une visite de la cuisine du foyer communal.

**Le président du Conseil municipal** :  
**Tiziano Verardi**

**Le secrétaire du Conseil municipal** :  
**Pablo Pfeiffer**

**La procès-verbaliste** :  
**Noémie Pralat**

---